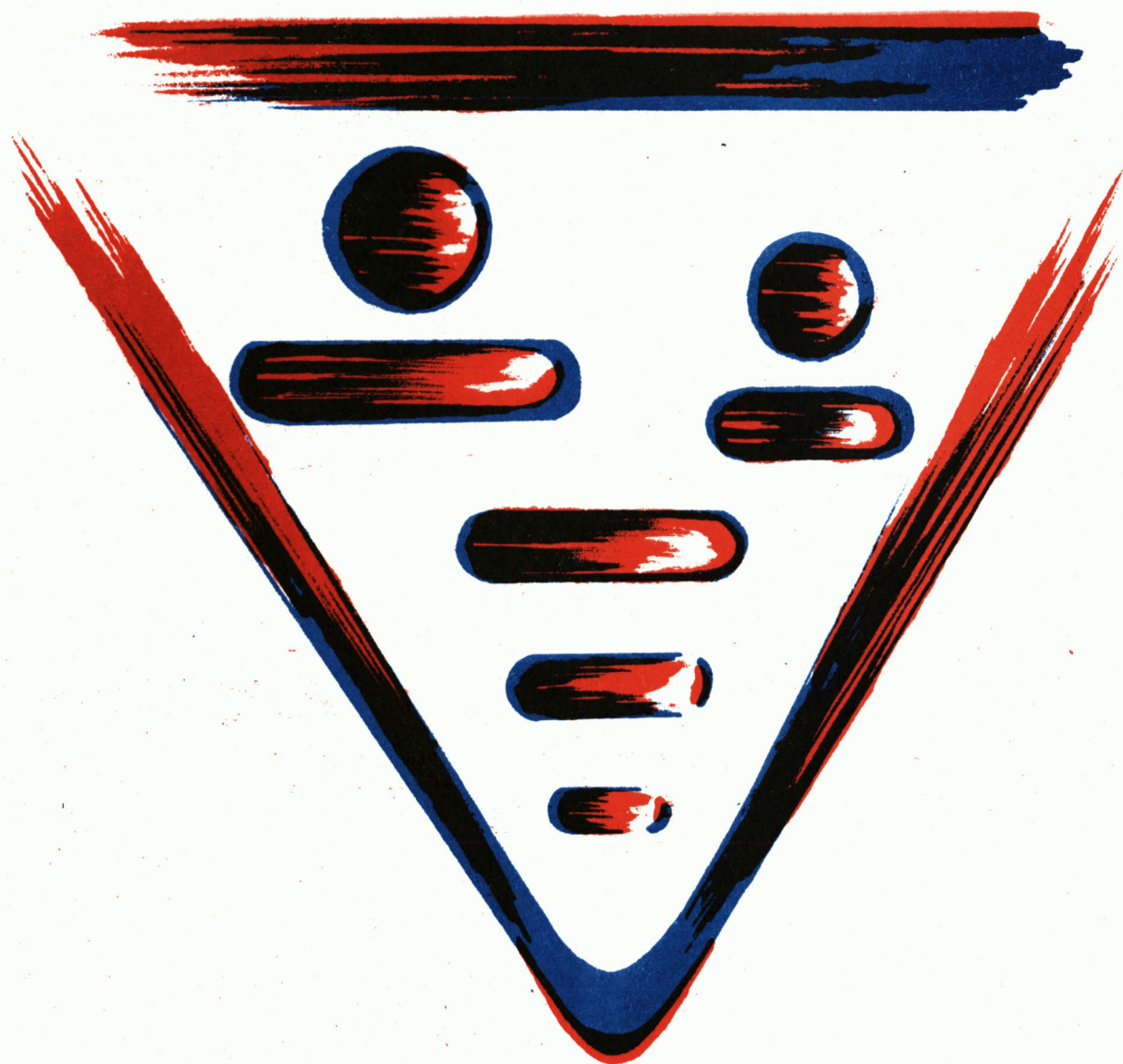


Ponderation



bulletin de liaison de la

Ligue Contre La Violence Routiere

Tel. 43-48-96-09

SOMMAIRE

<u>DERNIERE MINUTE</u>	
-Coup de colère du Ministre des Trans- ports, Monsieur Pierre MEHAIGNERIE	P. 2
<u>EDITORIAL</u>	
Geneviève JURGENSEN - Présidente	P. 3
<u>HUMEUR</u>	
-Le Ciel et la Terre (<i>Le Monde</i>)	P. 6
-Les 24 heures déments (<i>Libération</i>)	P. 6
<u>VU DANS LA PRESSE</u>	P. 7
<u>INSECURITE ROUTIERE</u>	
-Fatalisme ou mobilisation Marie REDOR - Denis MOREAU	P. 8-9
<u>RENCONTRE DU 15-11-1986</u>	
-La participation des citoyens à la sécurité routière	P. 10 à 13
<u>JUSTICE</u>	
-Le prix d'un enfant : 3 paquets de gâteaux. Geneviève MANCEL	P. 14 à 16
-La Cour d'appel d'Orléans accepte la constitution de partie civile de la Ligue	P. 17
<u>DOSSIER</u>	
-P.A.E au collège d'Albi - Viviane VAREILLES	P. 18 à 20
<u>NOS ACTIONS</u>	
-La rue et l'enfant - Colloque à Vire	P. 21 à 23
<u>LA VIE DES SECTION</u>	P. 24 à 28
<u>SECURITE SUFFIT PAS D'EN PARLER</u>	
-Route et sécurité - Maître EPSTEIN	P. 30
-Le transport des enfants - M. WARNIER	P. 31
<u>TEMOIGNAGES</u>	
-Le Financier - Francine CICUREL	P. 32
-Assez... - E. MOREAU	P. 32
<u>ASSEMBLEE GENERALE</u>	P. 33 - 34

DERNIERE MINUTE

Du salon de l'auto...

Coup de colère du Ministre des Transports

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, au micro de France-Inter, jeudi 9 octobre 1986 à 19 h. au milieu de cette débauche de puissance et de vitesse :

- "Je ne peux pas être un Ministre heureux quand plus de 10 500 personnes sont tuées chaque année sur les routes de France.

Et ceci pour quatre raisons principales :

- LA VITESSE : car la vitesse tue

- L'ALCOOL : car l'alcool tue

- LA CEINTURE DE SECURITE : 1 500 personnes seraient sauvées chaque année si elles portaient leur ceinture.

- LE CASQUE : il faut absolument sensibiliser les jeunes à porter leur casque"

COUP DE CHAPEAU

de la Ligue contre la violence routière

Monsieur le Ministre

--Les paroles citées, le sont de mémoire.--

EDITORIAL

Vous avez sans doute déjà été mis en contact avec votre délégué régional. Ceux d'entre vous qui voudront participer à la sécurité de leur ville découvriront bien assez tôt que c'est un travail de fourmi, et je suis heureuse de penser que l'expérience de nos délégués va vous profiter, tandis que vous leur apporterez la fraîcheur de vos idées, de vos forces, et cette impatience sans laquelle la morosité gagnerait vite les plus acharnés des militants.

A Paris, le bureau national se concentre sur l'homogénéité des entreprises de la Ligue, afin que nous ayons une image claire, qui soit comprise du public, comme des institutions. Que l'on sache clairement, par exemple, que le Ligue n'est pas une association qui lutte contre les voitures, mais pour leur maîtrise.

Nos deux préoccupations immédiates sur le plan national sont : l'organisation d'un grand colloque cet automne, et des contacts avec une entreprise privée qui souhaite aider une association oeuvrant pour la sécurité des enfants.

Le dimanche 16 novembre 1986, nous tiendrons notre assemblée générale. Si vous pouvez y venir, faites cet effort : une fois par an, nous nous retrouverons ainsi, et c'est crucial. Pour nous, c'est un signe de votre intérêt. Et cela permet de faire connaissance, d'accorder nos sensibilités, de se mettre les idées au clair pour toute l'année.

Comme moi, vous regardez parfois les nouvelles sur Antenne 2. Comme moi, vous êtes impressionnés par la détermination de ces présentateurs qui, inlassablement, journal après journal, rappellent que voilà 562 jours, puis 563, puis 564, que quelques uns de nos compatriotes sont retenus en otage au Liban. Eh bien nous, à la Ligue, jour après jour, avec les moyens qui sont les nôtres, nous rappelons qu'aujourd'hui 30 de nos compatriotes ont été tués par des automobilistes. Parmi eux, jour après jour, trois jeunes enfants. Parmi eux aussi, des gens que nous aimions, parmi eux aujourd'hui peut-être, notre petite soeur, notre fiancé, notre collègue de bureau, notre maman.



Geneviève JURGENSEN

Bonjour à ceux d'entre vous qui reçoivent PONDERATION pour la première fois. Vous nous avez rejoints cet été, pour la plupart après avoir lu un article dans L'ECOLE DES PARENTS ou dans SELECTION. Une sympathie est née, entre nous qui avions écrit, vous qui aviez lu. Vous nous avez répondu.

Nouveaux à la LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE, je vous imagine à la fois pleins d'indulgence pour nous, mais aussi un peu dans l'attente de savoir ce que nous faisons de concret en dehors de dire haut et fort ce que vous pensez vous-mêmes, à savoir qu'il n'est pas normal, dans un pays civilisé, de laisser les uns tuer impunément les autres. Comme nous, vous trouvez que la notion d'homicide involontaire a souvent bon dos, car s'il est évident que personne ne veut tuer en voiture, il est évident aussi que certains ne font rien pour l'éviter.

Chaque trimestre, dans PONDERATION je dédie cet éditorial à un enfant. Cette fois, c'est à un petit parisien, Antoine. Il avait trois ans. Je ne cite pas son nom de famille parce qu'il est mort si récemment que je n'ai pas voulu demander la permission si tôt à ses parents. Mais il traversait près de chez moi, avec son grand frère. Il était dix-sept heures, l'heure du goûter. Au jeune homme qui l'a tué, et à tous les automobilistes de ce pays, nous disons une fois de plus cette chose simple : que la France est pleine d'enfants qui ont parfois besoin de traverser, la main dans celle de leur grand

frère. Qu'ils sont petits, qu'il leur faut du temps pour grandir. Et qu'en attendant, nous, qui avons grandi, nous pourrions peut-être s'il vous plaît, ralentir.

Geneviève JURGENSEN

Geneviève Jurgensen

Présidente



TRES IMPORTANT :

- Télévision : Geneviève JURGENSEN, le 17 novembre 1986, participe à l'émission "TRIBUNE LIBRE" de midi sur FR3.

- Assemblée générale : le 16 novembre 1986

Si vous ne pouvez pas venir, donnez votre pouvoir à un autre adhérent s'y rendant, ou à défaut, à votre délégué le plus proche.
(pour la liste des délégués voir Pondération n° 3)

HUMEUR

Le ciel ou la terre

Dites donc, quand vous achetez une bagnole, vous -j'y pense à cause du Salon de l'auto,- qu'est-ce qui vous intéresse le plus ? La puissance, la tenue de route ? Pas la peine de vous fatiguer à me répondre, je le sais déjà. C'était marqué l'autre jour dans *LE MONDE*, une enquête de la SOFRES. A moins de s'appeler Alain Prost, l'immense majorité des Français pensent d'abord au confort, au silence. Ensuite, à l'essence : elle en bouffe beaucoup ? Enfin à la résistance : faut en changer tous les combien ? La vitesse, 94% des mecs et 98% des nanas s'en tamponnent le pare-chocs.

Alors, bon, le Salon, combien d'entre nous y vont ? Si, bien sûr, on y était tous, hier, à 20 heures, avec mon Mimi, pour l'inauguration. On y est restés deux minutes quinze chrono. Et on n'a rien vu. Sauf lui. De dos, de face, debout, assis. D'accord il est solide, robuste, pas mal caréné, et il consomme un minimum d'encre à stylo, mais, depuis cinq ans qu'on l'a, il nous a déjà fait pas mal d'usage, et on verra dans dix-huit mois s'il faut s'en payer un neuf ou pas.



- Ça c'est pour pousser le véhicule en cas de panne d'essence

Maintenant, question, Peugeot, Citroën ou Renault, pour se décider, qu'est-ce qu'on a ? les images que nous en donnent sur nos écrans, soir après soir, des pubs échevelées. On n'a pas le choix qu'entre des bagnoles folles, lancées dans un grand canyon à la poursuite de l'Orient-Express, jouant de tous les instruments, y compris de la harpe et de la clarinette, capables de rattraper un hélico, de rouler sur les flots, d'escalader le mont Blanc ou la Muraille de Chine.

Moi, je trouve ça complètement débile. La poésie ? Désolée, je la vois pas. Et d'abord, pourquoi il faudrait que ce soit totalement irréel et lyrique une 309 ou une CX ? C'est

pas digne d'un pays civilisé, cet hymne à la performance démente sur des routes plantées de cercueils et de fauteuils roulants. Allez, messieurs, arrêtez de vous envoyer en l'air, et parlez-nous un peu, pour changer, du dégivrage des vitres et du chauffage à l'arrêt. Gardez les roues sur terre, je vous en prie !

LE MONDE 4 octobre 1986
Claude SARRAUTE

Les 24 heures déments

Paris le 19.9.86 conformément au souhait du premier ministre, je vais dénoncer un terroriste. C'est un copain. Tant pis. Mon copain, c'est un fou de voiture. Depuis que je le connais, il a des machin-choses GTI. Il aime bien aussi se bourrer un peu la gueule avec ses copains le week-end, dans sa maison de campagne. Un soir de l'année dernière il a foutu en l'air un gosse à bicyclette. Il est mort, sur une route de campagne. Pendant quelques mois, mon copain il a eu un peu de vague à l'âme, il faut dire qu'on lui avait retiré son permis, et puis on lui a rendu, parce que, comment dire, il exerce une profession qui jouit d'un certain prestige auprès des juges et des policiers, et il en avait besoin pour travailler, et puis il faut dire que le gosse il roulait sans lumière et puis ceci, et puis cela... Bref mon copain il va mieux, il a oublié. La semaine dernière, il m'a emmené à la campagne dans sa nouvelle GTI turbo, il faisait 160 sur la route départementale, ça marche bien ces engins, et puis le système ABS pour le freinage, c'est chouette (Je ne me rappelle plus si c'est ABS, en tout cas c'est un mot en trois lettres). Bien sûr, mon copain, il ne tue pas délibérément. D'ailleurs, il est pour la peine de mort pour les terroristes. Quand il roule à 160, à moitié bourré, en toute amnésie, moi, je ressens chez lui, comme chez les poseurs de bombes, la monstrueuse et irrépressible pulsion à faire exploser le corps de l'autre, humain.

Daniel A.

LIBÉRATION 12 septembre 1986



VU DANS LA PRESSE

Une remontée prochaine des accidents en France ?

Le comportement des automobilistes est sensible à l'environnement socio-économique. En 1980 31% des ménages s'imposaient des restrictions sur leur budget automobile selon le C.R.E.D.O.C., 37% en 1984 (248.469 accidents corporels en 1980 et 202.637 en 1984). Si en 1984, 36% des ménages déclaraient avoir diminué leurs dépenses pour la voiture, ils n'étaient plus que 28% fin 85 du fait de la baisse du coût du carburant. Avec une conjoncture économique améliorée, un coût du carburant limité, il y a risque d'accroissement du nombre des accidents, malgré l'augmentation du coût des amendes.

Port de la ceinture et infractions vitesse-alcool.

Les enquêtes R.E.A.G.I.R. ont fait apparaître que pour plus des 4/5^e des accidents mortels, le non port de la ceinture était associé soit à l'alcoolémie, soit à la vitesse, soit aux deux infractions. Ainsi les forces de l'Ordre, en réprimant le non port de la cein-

ture, interviennent sur les 4/5^e des usagers susceptibles d'avoir un accident mortel. En cas de conduite en état d'ivresse manifeste, il est pratiqué l'alcoolttest.

Taux de port de la ceinture en Loire-Atlantique.

Les mesures mensuelles du taux de port de la ceinture effectuées par la Bourse à Nantes ont fait apparaître une baisse jusqu'en septembre 85, puis une remontée liée sans doute à l'augmentation du coût des P.V. (150 F - 250 F). Une nouvelle remontée est constatée dans le courant de l'été 86 en liaison probablement avec la campagne nationale et celle du Conseil Général incitant à porter la ceinture. La Bourse a fait apparaître par ailleurs que le taux de port à Nantes (plus de 50%, deux fois plus que la moyenne des villes françaises), était directement lié à un niveau de répression pour non port de la ceinture nettement plus élevé qu'en moyenne nationale.

Bourse d'échanges de données
Sécurité routière - Sept 86
Loire-Atlantique

898 morts

Huit mois des routes de l'Ouest

AU FIL DES MOIS, la brusque aggravation du nombre des tués sur les routes de l'Ouest constatée au premier trimestre (+ 15,5 % par rapport à 1985) s'estompée : le bilan sur les huit premiers mois de 1986 ramène ce pourcentage à + 5,77 %, avec 49 morts de plus par rapport aux huit premiers mois de 1985.

Le nouveau bilan s'établit ainsi :

- Pour l'ensemble de l'Ouest : 898 tués (+ 49) et 14 605 blessés (- 1 950) dans 10 475 accidents.

- Pour la Basse-Normandie : 182 tués (+ 32) et 3 249 blessés (- 387) dans 2 272 accidents (- 144).

- Pour la Bretagne : 322 tués (+ 12) et 4 808 blessés (- 652) dans 3 610 accidents (- 322).

- Pour les Pays-de-Loire : 394 tués (+ 5) et 6 548 blessés (- 911) dans 4 593 accidents (- 491).

Ouest-France du 25-9-86

● Routes : un mois d'août plus meurtrier que l'an dernier

La route a tué 1 139 personnes en août dernier, soit 3,4 % de plus qu'en août 1985, a annoncé hier l'observatoire national de la Sécurité routière. Le nombre d'accidents corporels (15 354) a par contre diminué (- 5,7 %), comme le nombre de blessés (22 963, - 7,2 %).

Sur les douze derniers mois, le nombre d'accidents et de décès sur les routes est en baisse, avec 194 839 accidents corporels (- 5,5 %), 10 913 tués (- 2,3 %) et 276 774 blessés (- 6,5 %).

FIGARO du 2-10-86

Le saviez-vous ?

Chaque année, 40 000 personnes sont tuées et près d'un million, blessées, sur les routes d'Europe...

C'est pourquoi 1986 sera l'année européenne de la Sécurité Routière. A cette occasion, la Communauté coordonnera un certain nombre d'actions sur des thèmes communs à chaque Etat tels que : ceinture, vitesse, alcool...

Revue du comité de la Sécurité routière n°47
Septembre-octobre 85

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le C.D.I.A., les automobilistes de moins de 21 ans provoquent en France deux fois plus d'accidents que les plus de 30 ans ! Sur 1 000 assurés âgés de 18 à 21 ans, 211 (un sur cinq) provoquent un accident alors que, tous âges confondus, ce nombre s'abaisse à 104 (un sur dix) !

Revue du comité de la Sécurité routière n°53
Septembre-octobre 86

-Le nombre d'accidents diminue
-Le nombre de blessés diminue

-LE NOMBRE DE TUES AUGMENTE

PRINCIPALE CAUSE : LA VITESSE

INSECURITE ROUTIERE

Fatalisme ou mobilisation

Insécurité routière

FATALISME OU MOBILISATION

C'est le titre du prochain colloque organisé par La Ligue contre la violence routière le 15 novembre 1986 à Paris sur le thème de la participation des citoyens à la sécurité routière et les progrès à réaliser pour favoriser le dialogue et la prise de conscience de l'opinion publique dans ce domaine.

Mais chaque citoyen peut-il être acteur de la sécurité ?

Et pourquoi faut-il envisager cette orientation ?

D'une politique exclusive de l'Etat...

Depuis quelques années l'approche des problèmes liés à la sécurité routière a subi une évolution importante en France.

Il y a eu en 1981, 12 500 morts sur les routes de France et depuis plusieurs années aucune amélioration ne s'était fait sentir. Pourtant l'application de mesures de régulation engagées dès 1972, (vitesse limitée, port de la ceinture, loi sur l'alcool au volant), des mesures d'amélioration du réseau routier, une meilleure prise en compte de la sécurité dans la conception même du véhicule, l'amélioration des secours...avaient permis d'enregistrer une diminution globale du nombre des tués sur la route surtout jusqu'en 1978.

Mais le gouvernement avait décidé de ne pas accepter ces 12 500 morts et tout en poursuivant les actions passées, mit en place dès la fin de 1981 de nouvelles orientations pour la sécurité routière et décida de s'engager dans une mobilisation du corps social.

...vers une mobilisation du corps social...

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière lance donc le programme REAGIR contre la banalisation des accidents de la route qui, par une enquête sur chaque accident mortel a comme objectif une connaissance plus fine des circonstances des accidents. Pour réaliser ces enquêtes des Inspecteurs départementaux (5 000) sont nommés qui, peu à peu au côté des administrations et des collectivités territoriales, accueillent des représentants d'associations. Ces enquêtes, (près de 7 000 au niveau national) permettent, pour chaque facteur explicatif de l'accident, de proposer une ou plusieurs actions de prévention. La mise en oeuvre de ces actions requiert une collaboration entre administrations concernées, collectivités territoriales mais aussi associations et organisations socio-professionnelles.

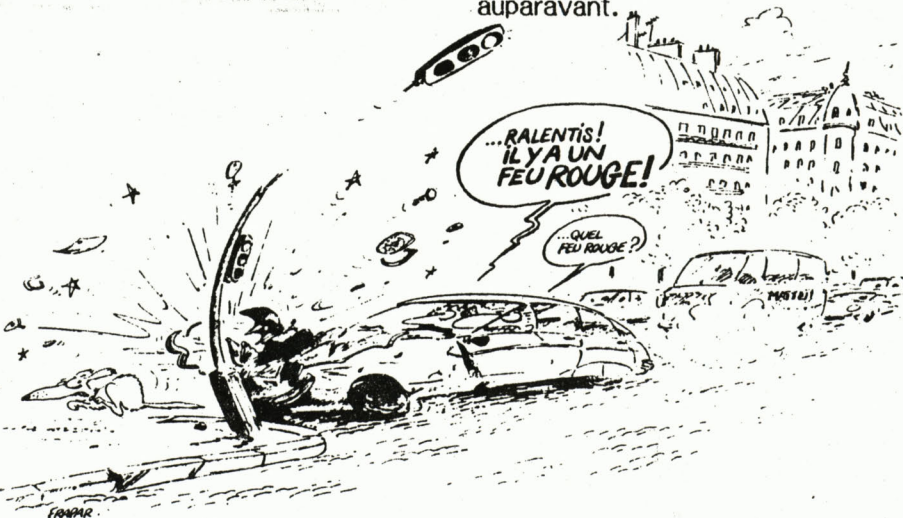
Un système d'information a été mis au point qui permet de conserver, analyser, restituer les informations recueillies dans ces

... et une mobilisation locale

Parallèlement est lancé le programme objectif -10% pour inciter les collectivités territoriales à mener des actions permettant de réduire d'au moins 10% par an le nombre d'accidents corporels sur leur territoire.

Ce programme a rencontré un succès certain puisque "de mai 83 à fin 85, 206 collectivités représentant 90% de la population française s'étaient engagées. Sur 144 collectivités engagées et pouvant justifier de plus de 12 mois de suivi statistique, 76 soit 53% ont atteint (ou dépassé) l'objectif -10%

Ce programme a abouti à une prise de conscience des élus, maires, présidents des conseils généraux qui n'était que partielle auparavant.



Une approche spécifique

A partir de 1984 c'est une nouvelle approche qui voit le jour avec le programme "ville plus sûre, quartiers sans accidents". Il s'agit de promouvoir en partant d'un petit nombre de réalisations exemplaires, de nouveaux modes d'aménagement urbain permettant de concilier circulation, sécurité et vie urbaine.

L'automobiliste et l'usager en général doivent percevoir de façon intuitive que l'espace urbain dans lequel ils se déplacent est lieu d'usages divers et adaptent en conséquence leur comportement.

Plus de 50 opérations ont été retenues en 1984 et 85 et les réalisations se multiplient : Coex avec sa départementale réaménagée, les carrefours de Petit Quevilly sur le RN 138, la RN 420 à Mutzig, Moulin les Metz en Lorraine, Baule sur la RN 152 pour ne citer que quelques exemples.

Ainsi la richesse des initiatives, la démonstration de leur efficacité par les résultats obtenus montre que la sécurité routière n'est plus la seule affaire de l'Etat.

La longue durée...

Cependant ces opérations sont pilotées par une minorité : des spécialistes et quelques élus mobilisés !

Or leur réussite dépend de facteurs culturels. Un décalage existe entre la démarche adoptée et les relais indispensables que sont les associations et les citoyens.

L'enjeu des prochaines années est de réussir -une mobilisation- en changeant d'état d'esprit comme cela a pu se produire dans le domaine de la consommation ou des accidents du travail. Une prise de conscience permettant d'obtenir une participation des acteurs sociaux et en conséquence de réaliser des progrès inéluctables (1975 : 1 900 tués dans les accidents du travail, 1985 : 1 100 !). C'est la raison pour laquelle il convient de POURSUIVRE ces programmes sur LA LONGUE DUREE afin que les actions engagées par les aménageurs et responsables administratifs puissent correspondre aux véritables intérêts des usagers.

Marie REDOR - Denis MOREAU



Les mesures effectuées avant et après aménagement montrent que la vitesse moyenne a été abaissée de près de 20km/h. Plus de 50% des usagers roulent moins vite qu'avant et seuls, 5% d'entre eux, dépassent maintenant 100km/h contre 30% auparavant (vitesse réglementée à 80km/h).

INSECURITE ROUTIERE

Fatalisme ou mobilisation

Sur le thème

"La participation des citoyens à LA SECURITE ROUTIERE"

LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE organise

UNE RENCONTRE à Paris le 15 novembre 1986

Pourquoi ?

L'approche des problèmes liés à la sécurité routière a subi ces dernières années une évolution sensible en France.

En premier lieu, les pouvoirs publics ne s'adressent plus aux automobilistes et aux autres usagers de la route, seulement en tant que consommateurs de l'espace public routier, mais multiplient les initiatives et les messages à l'égard des relais susceptibles d'avoir une attitude active vis-à-vis de la sécurité routière. Le citoyen est appelé à la rescousse. Les instances administratives (Programme REAGIR - Commissions Départementales de Sécurité Routière) se sont ouvertes aux représentants d'associations, aux personnes intéressées. Les associations de victimes ou de lutte contre les accidents de la route voient leurs actions encouragées financièrement.

En second lieu l'environnement urbain fait désormais l'objet de projets concertés avec les municipalités et des programmes tels que "Objectif -10%", "Ville plus sûre, quartiers sans accidents" ou encore, "à pied, à vélo, bien dans la ville" incitent financièrement les collectivités locales à prendre en compte la sécurité liée à l'amélioration du cadre de vie urbain.

Enfin, en matière de répression, on constate au-delà des mesures sévères de lutte dans le domaine de l'alcoolisme au volant adoptées en décembre 1985, un discours qui admet que l'insécurité c'est d'abord la route. Peu à peu l'insécurité routière est traitée comme d'autres formes de délinquance. Ce mouvement est encouragé par les constitutions de partie civile des différentes associations.

Dans ces trois domaines, on aperçoit l'émergence de débats publics à propos d'un thème qui jusqu'à présent relevait des spécialistes.

La rencontre aura pour objectif de cerner le rôle que peuvent jouer les associations et les citoyens dans ces lieux de concertation et de contestation ainsi que les progrès qui peuvent être réalisés pour favoriser le dialogue et la prise de conscience.

Quatre thèmes :

Un travail en commission couvrant quatre secteurs qui semblent propices à la mise en place ou à la poursuite d'une politique de concertation sera organisé.

1 - La protection des jeunes

L'action d'associations de parents d'élèves pourrait être favorisée dans un cadre de rencontre avec les enseignants, afin d'élaborer localement une pédagogie attentive à l'environnement de l'école, à l'attention des élèves, des parents et des enseignants.

Des initiatives intéressantes, en particulier dans le cadre des Programmes d'Action Educative ont été prises, il conviendrait de les diffuser. De même, certains enseignants ont intégré à leur enseignement l'apprentissage de la sécurité sous des formes adaptées à l'âge de leurs élèves dans un contexte de relance de l'éducation civique.

Une réflexion sur la mise en place dans chaque établissement d'une procédure de concertation sur ce sujet paraît indispensable.

2 - L'environnement urbain

L'environnement urbain fait déjà l'objet de débuts de réalisations.

Le programme "Ville plus sûre, quartiers sans accidents" associe les habitants aux projets d'aménagement et prend en compte la sécurité. Des associations de quartier ou du cadre de vie ont dû se faire entendre pour que l'utilisation de l'espace public ne se fasse plus au détriment des habitants. Dans certaines villes, des comités municipaux ont permis un dialogue fructueux. En faire le bilan apparaît nécessaire.

3 - Les commissions administratives

L'Etat est intervenu récemment pour encourager la participation des associations et des citoyens aux enquêtes sur les accidents de la route (REAGIR) et aux commissions départementales de la sécurité routière mises en place à partir de mars 1986. Il convient là aussi de s'interroger sur les résultats de ces initiatives.

4 - les actions en justice

Enfin, des associations se sont portées parties civiles dans certains procès concernant la violence routière. Quels sont les enseignements que l'on peut tirer de cette démarche?

Avec qui ?

Les participants seront les représentants des collectivités locales, qui désormais ont un rôle essentiel, les représentants de l'Etat, des fédérations de parents d'élèves et d'enseignants, des magistrats et avocats et les associations du secteur environnement ou de la consommation.

Se situant dans le cadre de l'année européenne de la sécurité routière, une telle réunion permettra de recenser les expériences novatrices et favorisera la diffusion de l'information sur les formes de participation des citoyens à la sécurité routière.

Une table ronde en fin de réunion donnera l'occasion à différentes personnalités de prendre part sur les propositions formulées par la commission.

Un effort important sera engagé pour que la presse soit susceptible de donner à cet événement un impact médiatique efficace.

Schéma de la journée de travail
du 15 novembre 1986

Matin

9 h 30 :

Accueil et Présentation générale

10 h à 13 h :

Travail en commission

Pour chaque commission il y aura :

- 1 Président
- 1 Invité d'honneur
- 1 Rapporteur

1. la protection des jeunes
2. L'environnement urbain et la sécurité routière
3. La participation au programme REAGIR et aux Commissions départementales
4. L'action en justice

Repas

13 h à 14 h 30 :

Buffet froid dans chaque commission.

Une somme de 50 F. sera demandée à chaque participant

Après-midi

14 h 30 à 17 h 30 :

RAPPORT DES COMMISSIONS : Résumé des discussions et des propositions (10 minutes par commission)

TABLE RONDE : Intervention des responsables et des Invités sur les propositions.

Personnalités envisagées pour cette table ronde :

- Le Ministre de l'Urbanisme, des Transports et de l'Aménagement du Territoire ou son représentant,
- Le Ministre de l'Education Nationale ou son représentant,
- Le Président de l'Association des Maires de France,
- Les Présidents de la PEEP, de la FCPE, de l'APEL,
- Le Directeur de l'Institut National de la Consommation,
- Le Président de l'Union des Conseils Généraux,
- Le Président de l'UNAF.

17 h 30 :

Clôture des travaux

CETTE RENCONTRE AURA LIEU A PARIS :

Hôtel des Ingénieurs et Scientifiques de France
(I. S. F.)
9, rue Blanche
75009 - PARIS

Métro : Trinité - R.E.R : Auber

Si vous désirez y participer, veuillez nous retourner le bulletin d'inscription ci-contre à :

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE
5, Impasse Bon Secours
75011 - PARIS
Tel. 43-48-96-09

AVANT LE 10 NOVEMBRE 1986

FAITES-NOUS PART DE VOTRE EXPERIENCE

Différentes expériences innovantes ou originales ont déjà été réalisées dans plusieurs régions.

Si vous avez participé ou même assisté à ces réalisations, (voir P.A.E au collège Bitche à Albi) vous pouvez nous adresser un compte-rendu de votre action ou de vos réflexions et nous faire partager votre expérience.

Adressez votre courrier au responsable de la commission concernée, à :

M.
Ligue contre la violence routière
5, Impasse Bon Secours
75011 - PARIS

Commission 1 : LA PROTECTION DES JEUNES
Responsable :
Monsieur Denis MOREAU

Commission 2 : L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET LA SECURITE ROUTIERE
Responsable :
Monsieur Fred COUSI

Commission 3 : LA PARTICIPATION AU PRO-
GRAMME REAGIR ET AUX COMMISSIONS DEPAR-
TEMENTALES
Responsable :
Monsieur Jean-Marie LEVERRIER

Commission 4 : L'ACTION EN JUSTICE
Responsable :
Maître EPSTEIN



INSECURITE ROUTIERE : fatalisme ou mobilisation

"LA PARTICIPATION DES CITOYENS A LA SECURITE ROUTIERE"

Rencontre à Paris le 15 novembre 1986

Nom, Prénom :

Adresse :

Secteur professionnel ou associatif :

assistera au colloque
et participera aux travaux de la commission n° :

- désire prendre le repas organisé (1)
- ne désire pas prendre le repas organisé (1)

(1) barrer la mention inutile

Pour le repas, joindre un chèque de 50F. par personne à l'ordre de :
LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE.



JUSTICE

"Il fait beau ce 6 septembre 1985. C'est le dernier jour des grandes vacances. Le cartable neuf est prêt pour la rentrée scolaire. La poupée est rangée. C'est le dernier jour des grandes vacances, et comme il fait beau, Madame Boisne, la maman, propose à ISABELLE et à Sébastien, ses deux enfants, d'aller faire un petit tour à vélo. ISABELLE va devant, son frère la suit et la maman ferme la marche. Tous les trois descendent la côte bien à droite.

Tous nous avons fait cela. Tous nous avons accompagné nos enfants en les faisant rouler devant nous pour les surveiller et les protéger.

Mais il fait beau ce 6 septembre 1985, à Saint Pierre du Regard, Hervé Lasbale se dit, après avoir réparé sa voiture : -je vais tourner dans ma Rallye 1. Je vais me faire un petit frisson sur les routes de la Suisse Normande ...-

Mais dans cette armure de métal, les mots changent de sens.

La vitesse devient exutoire, le bolide devient "défouloir", la conduite devient pilotage-jouissance-puissance.

Le voilà au tour de Corse, au rallye de Monte-Carlo, au Paris-Dakar.

Le voilà maître absolu.

La route est un théâtre où il joue son rôle le plus important.

Et les autres ? ... Quels autres ?...

Sortie de route... Perte de contrôle...

Isabelle est là. Etendue. Des hocquets secouent sa poitrine. Sa bouche saigne. Ses longs cheveux bruns sont éparpillés autour de son visage d'enfant. Ses yeux noirs sont mi-clos. -Pourquoi ne m'a-t-on pas permis de vivre ? Pourquoi ne m'a-t-on pas laissé le temps de découvrir le monde. Pourquoi ?"

17 juin 1986 : nous sommes neuf membres de la Ligue autour de Madame Boisne, maman d'ISABELLE, pour l'audience du tribunal correctionnel d'Argentan. Cinq d'entre nous ont vu leur enfant sacrifié sur la route, aussi sommes-nous scandalisés par l'atmosphère de la salle du tribunal. Alors que le Président convoque le coupable à la barre ces messieurs en robe, venus là pour d'autres affaires, vont, viennent, discutent, rient même. Tant de désinvolture face à la mort violente d'un enfant et au chagrin de ses parents est d'une indécence insupportable.

Ce brouhaha nous rend presque inaudible les réponses de H. Labasle aux questions du Président du Tribunal. Ce dernier essaie de lui faire reconnaître un excès de vitesse mais l'accusé ne sait qu'invoquer la malchance. Il déclare avoir travaillé toute la journée sur la tôlerie de sa voiture puis "avoir tourné dix minutes en ville avant d'aller faire des essais sur la route". Il omet de dire qu'il "fonce" sur une route de campagne. Il essaie de se déculpabiliser en prétendant qu'une automobiliste venant en sens inverse, sur sa voie de circulation serait à l'origine de la perte de contrôle. C'est alors que Madame Boisne est appelée à la barre pour donner des précisions sur les circonstances de l'accident. Comme si, alors que sa petite fille venait d'être fauchée, elle avait eu pour préoccupation d'observer ce qui se passait ! Que fait-on de son immense peine ?

C'est ensuite l'avocat de la victime qui prend la parole. Il démontre que les traces laissées sur la route signent un excès de vitesse. Puis, très vite, il introduit la représentante de la Ligue et de l'AFVAC (Association des Familles de Victimes des Accidents de la Circulation). Lorsqu'elle s'avance à la barre, subitement le silence s'instaure, elle aussi a eu sa fille tuée par un chauffard, sa plaidoirie s'élève comme un cri du coeur, respectée par tous. Près de moi de jeunes copains de l'accusé d'abord sarcastiques, écoutent gravement, parfois approuvent.

"Je demande au Tribunal d'accueillir la constitution de partie civile de la Ligue contre la violence routière et de l'Association des Familles des Victimes des Accidents de la Circulation.

Nos associations ont été créées pour lutter contre le fléau routier. Nous voulons attirer l'attention de l'opinion sur le drame collectif et les drames individuels que représentent les "accidents" de la route. On dit "accident" c'est-à-dire "évènement fortuit" ou "imprévisible" alors qu'il s'agit de 12 000 morts par an.

Nous demandons aux Tribunaux, sans haine, sans esprit de vengeance, de prendre ce genre d'affaires pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire tragiques.

La fermeté de vos jugements est l'un des moyens de diminuer et peut-être de mettre fin à ces drames qui ne sont pas une fatalité ! La prévention par vos jugements peut jouer un rôle important.

Notre action vise également à inciter tous les utilisateurs de la route à la prudence et au respect des règles.

Mais aujourd'hui nous sommes devant vous pour ISABELLE.

-je sais M. Labasle que vous n'avez pas voulu tuer ISABELLE, -mais vous l'avez tuée.

-vous rouliez beaucoup trop vite et vous saviez très bien qu'à cette vitesse excessive, vous mettiez la vie des autres en danger.

-pour votre plaisir, vous n'avez pas hésité à mettre la vie des autres en danger.

-il ne fallait pas vous servir de votre Rallye 1 pour vous viriliser.

-Peut-être que dans une 2 CV vous n'auriez pas eu ce sentiment de domination...

-peut-être que si l'on vous avait appris que la vie des autres, ça se respecte même sur la route..

-peut-être que si l'on vous avait appris, que lorsqu'on brise une vie, même 20 ans plus tard, il ne devrait plus être possible de vivre en paix avec sa conscience...

Isabelle est l'une de ces 1 000 petites victimes de moins

de 15 ans, tuées chaque année sur les routes de notre pays. Aujourd'hui, J'aurais voulu vous parler de toutes.

Chaque année, 1 000 parents portent en terre leur enfant, parce que des automobilistes, des motocyclistes, des camionneurs ne maîtrisent pas leur véhicule.

Bien sûr, il y a la magie des mots "accident", "fatalité", "destin", et aussi des explications perfides : le verglas, le soleil dans les yeux, la pluie, la sortie de route, et même, la raison inconnue.

Dans la revue de Comité de la Sécurité Routière du mois de mai 1986, Jean-Pierre Beltoise, le pilote de course, dit : "Améliorer la sécurité des véhicules: oui. Rendre les infrastructures plus sûres : bien sûr. Mais d'abord, il faut que chacun se sente responsable au volant, responsable de sa vie et de celle des autres. C'est là 90% de la réponse au problème de la sécurité sur la route".

RESPONSABLE oui, car on sait que 2 fois sur 3 la victime paie de sa vie ou de sa santé, la faute de l'autre : 2 fois sur 3 le responsable s'en sort indemne. Comment accepter tant d'indifférence devant ces 12 000 morts et ces 220 000 blessés, dans un pays où la peine de mort est supprimée.

La France détient le honteux record du monde de l'insécurité sur les routes.

Et pourtant l'automobiliste français est plutôt content de lui. Il estime qu'on le tracasse trop, qu'on le persécute. Son idée des libertés individuelles se résume à cette philosophie: "MOI D'ABORD". L'autre sur la route, c'est l'ennemi.

Si on est le plus fort, on impose sa loi, et trop souvent le permis de conduire devient un permis de tuer.

Alors nous parents d'enfants tués sur le bord des routes, dans une violence inouïe, nous voulons que les enfants à qui nous avons donné la VIE, grandissent et s'épanouissent en toute sécurité.

Nous voulons qu'on laisse à nos enfants le droit de vivre. 15

Nous voulons qu'on laisse à nos enfants le temps de découvrir le monde.

Nous parents d'enfants tués sur les routes, nous ne pouvons pas supporter l'arrogance indécente des chauffards.

Pour nous l'essentiel n'est pas de venger mais de réprimer des comportements qui relèvent trop souvent d'une délinquance aux conséquences meurtrières.

Nous demandons que nos enfants écrasés par des chauffards sur le bord des routes, ne soient plus considérés comme des "laissés pour compte" ou des "pertes et profits" que notre société accepte au nom du progrès ou de la fatalité.

Nous, Association des Familles des Victimes de Accidents de la Circulation, nous Ligue contre la violence routière demandons que cette injustice ne soit plus.

Nous le demandons au nom de nos enfants morts, au nom d'une société civilisée et pour ceux qui, aujourd'hui vivent.



CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE
PRÉSERVONS UNE VIE LE PLUS

Cette aventure culturelle, c'est-à-dire la modification du comportement de ces conducteurs, ne pourra être cependant menée à bien, que si la Justice, pour sa part, est prête à défendre un système de valeurs détaché des mythes symboliques profondément enracinés dans l'opinion publique. Une telle rupture peut être déterminante pour l'essor d'un nouvel état d'esprit sur la route et dans nos rues.

Dans une ambiance devenue respectueuse et attentive, Madame le Procureur déclare adopter tout ce qu'a exprimé la personne qui vient de parler. Elle tente de faire prendre conscience à Hervé Labasle de la gravité de son acte. Elle demande une peine de 4 mois d'emprisonnement avec sursis, dix mois de retrait de permis de conduire, et 1 200F. d'amende.

L'avocat de la défense surpris de l'intervention de la Ligue et de son impact sur l'assemblée, tente de disculper son client en accusant l'automobiliste déjà incriminée. Malgré son insistance il ne convainc personne. En conclusion, il admet le bien-fondé de l'action des associations d'une façon générale, mais réfute leur présence face à H. Labasle, victime de la malchance.

8 juillet 1986 : Le Tribunal Correctionnel d'Argentan déclare M. Hervé Labasle entièrement responsable et le condamne à :

-pour le délit d'homicide involontaire, 2 mois d'emprisonnement avec sursis et 1.200F. d'amende et suspension du permis de conduire pendant 8 mois.

-pour la contravention de défaut de maîtrise (probablement suscitée par une vitesse excessive) 600F.

La demande de constitution de partie civile formulée par la Ligue contre la violence routière et l'AFVAC est rejetée. Ces associations font appel.

La plaidoirie de notre amie avait bouleversé tous les assistants, et je croyais, naïvement, que le verdict dissuaderait tous les jeunes ivres de vitesse de se défouler sur les routes. Au lieu de cela quelle clémence!....

A la même période, Xavier en passant à la gare de Rouen ne peut résister à quelques paquets de gâteaux sortant d'un colis ouvert et les emporte. Jugé, il est condamné à deux mois de prison avec sursis. Je n'ose en conclure, que pour la justice française, la vie d'un enfant a la même valeur que trois paquets de gâteaux.

Geneviève MANCEL

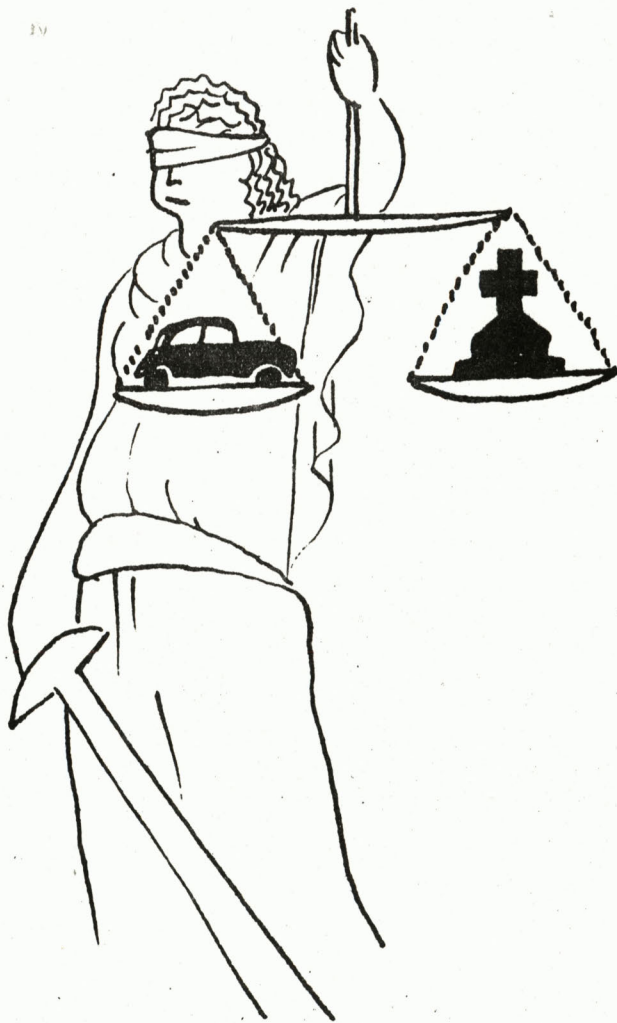
LA COUR D'APPEL
D'ORLEANS ACCEPTE
la constitution de partie
civile de la Ligue

Le 8 juillet 1986, la cour d'appel d'Orléans a jugé en appel le meurtrier de Fabrice RICHERT (voir Pondération n° 2). François Brun, auteur de plusieurs infractions graves : conduite en état d'ivresse, excès de vitesse, délit de fuite, avait été condamné en décembre 1985 à 18 mois de prison dont 12 avec sursis et son permis avait été annulé pour 3 ans.

La Cour d'Appel l'a condamné à 18 mois de prison ferme.

La Ligue avait fait appel de la décision du Tribunal correctionnel qui avait rejeté la constitution de Partie Civile en décembre 1985.

La Cour d'Appel a accepté sa constitution de partie civile en raison du caractère très grave des infractions commises et lui a accordé le franc de dommages et intérêts.



*Le devoir des juges est de rendre
la justice, leur métier de la
différer. Quelques uns savent
leur devoir, et font leur métier.*

DOSSIER

"Contre la violence routière, préservons UNE VIE DE PLUS"

A chaque rentrée scolaire, de nouveaux projets éducatifs s'efforcent de susciter des initiatives intéressantes des élèves. L'équipe éducative se regroupe autour d'un coordinateur, et de la concertation, naissent des idées. L'équipe éducative et l'ensemble du personnel du collège, soutenus par les parents d'élèves et divers organismes extérieurs ont présenté un P.A.E contre la violence routière, afin de sensibiliser l'opinion à ce problème quotidien, que la répétition banalise, et auquel les jeunes paient chaque année un tribut de plus en plus lourd.

Il faut d'abord analyser les besoins, présenter le projet, envoyer une lettre aux parents, envisager toutes sortes d'action, en même temps qu'on établit un budget minutieusement chiffré, pour obtenir les subventions officielles.

1 - Préparation

1 - ANALYSE DES BESOINS

Il nous est apparu que ce sujet pouvait intéresser toute la communauté scolaire : ce n'est pas un projet de "spécialistes". Nous sommes tous concernés, parents, usagers, enseignants, et nous sommes malheureusement confrontés à des drames quotidiens, comme celui, récemment, de deux adolescents, anciens élèves du Collège.

De plus la circulation devant l'établissement pose des problèmes qui ne sont toujours pas résolus, malgré des demandes répétées depuis plusieurs années.

Nous espérons qu'à la faveur de ce dossier, sur enquête des élèves eux-mêmes, ils trouveront enfin une solution.

2 - PRESENTATION

Les actions envisagées se présentent sous les formes les plus diverses :

-réflexion sur les problèmes de circulation et de stationnement autour du collège, avec les utilisateurs, parents d'élèves et enseignants, et les services municipaux.

-enquête et recherche sous plusieurs formes :

1.écrite, avec schémas, photos, dépouillement de la presse qui peut aboutir sur une exposition.

2.interview des utilisateurs, cyclistes, cyclomotoristes, piétons, automobilistes.

animation "magnétophone en liberté"
montage audio-visuel.

3.graphique

-concours d'affiches
-impression de cartes postales
-autocollant pour les élèves

4.service de presse propre aux élèves

-conférence de presse tenue par les enfants

-radios locales

-cassette FR3 émission "quelques mots pour le dire"

5.interventions demandées

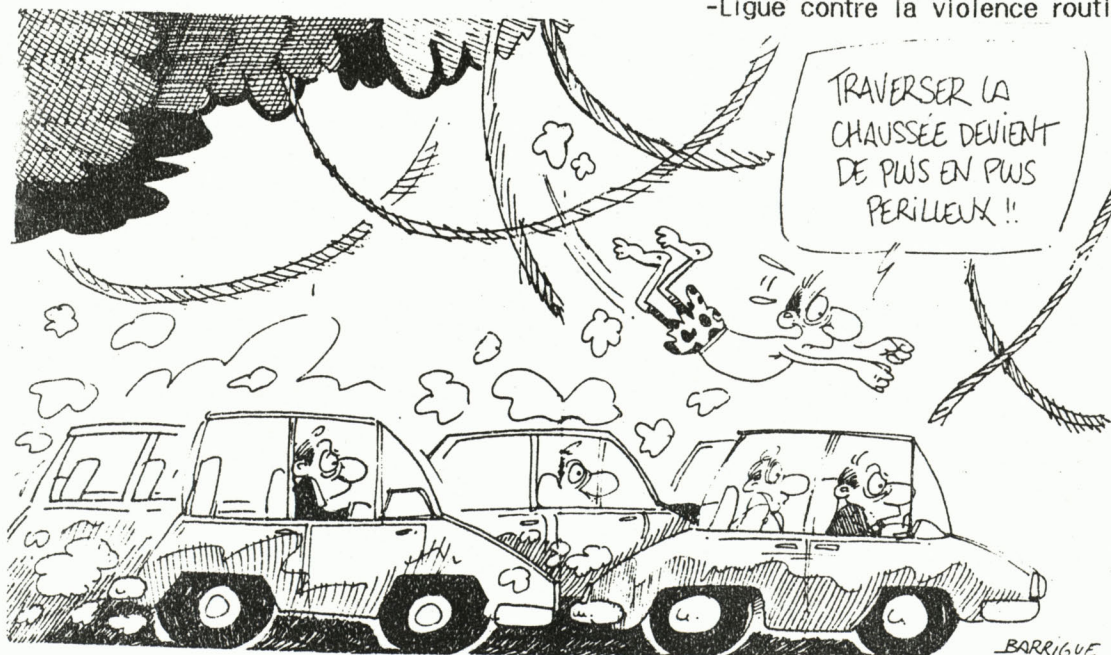
-associations de parents d'élèves

-commission REAGIR

-prévention routière

-MAIF

-Ligue contre la violence routière



- comité de défense contre l'alcoolisme
- psychiatre

cette liste n'est pas limitative.

3 - LE BUDGET

Les principales dépenses envisagées lors du dépôt du projet concernaient des achats de matériel graphique et audio-visuel. Nous avons obtenu de l'Education Nationale cinq mille francs et du Conseil Général deux mille. Les heures accordées, trente au total, sont sans commune mesure avec le travail effectué et le temps passé. (mais dans l'enseignement on compte beaucoup sur le bénévolat...)

Pour financer l'édition d'une carte postale et d'un autocollant en sérigraphie, portant le même dessin et le même slogan, il a fallu rechercher des subventions extérieures : l'AP-MAIF a financé l'opération pour près de cinq mille francs.

(le dépôt légal, sur imprimé officiel, pour protéger le copyright est gratuit).

2-Réalisation

PARTICIPATION DES PARENTS

Elle a été demandée par une lettre à chacun d'entre eux et une première réunion a rassemblé au collège, conseiller général, parents, enseignants et personnel, représentants de la police nationale, de l'AP-MAIF, REAGIR, prévention routière, comité de défense contre l'alcoolisme, ligue contre la violence routière, l'AFVAC et journalistes.

Quand un grand article a paru le lendemain sur la Dépêche, le résultat concret, immédiat a été, dans la journée même, l'implantation de trois panneaux dans la rue, interdiction de stationner sur un côté, peinture jaune sur le trottoir... bref, toutes mesures demandées en vain depuis plusieurs années.

ACTIONS INTERDISCIPLINAIRES

-vente des cartes et autocollants : des équipes volontaires d'élèves se sont constituées pour quadriller la ville. Chaque membre de la communauté scolaire, élèves et tout le personnel, a reçu un autocollant gratuit, qu'on a retrouvé ensuite sur les cartables et les voitures.

-enquête.

. Recherche des causes de l'accident, travail en commun avec les professeurs d'histoire et celui d'arts plastiques, dans le même cours.

. En histoire, instruction civique, statistiques et chiffres puisés dans les bilans de la gendarmerie étaient étudiés, et des panneaux ont été dressés par les élèves.

. Le club photo du collège a participé à l'enquête, avec photos et diapositives prises aux abords du collège, à des heures différentes.

-opération "magnétophone en liberté"

Une classe de 4ème prise en charge pendant deux jours par un animateur de Toulouse a pu apprendre le maniement de la radio avant d'aller en ville interroger les passants pour un "micro-trottoir".

Elle a réalisé au collège l'interview d'une jeune américaine ethnologue pour confronter les différentes conceptions, notamment la conduite à seize ans.

-en arts plastiques, analyse et lecture de l'image, avec des affiches différentes, pour comprendre la perception du message et son impact.

Création d'affiches personnelles, après réflexion en commun.



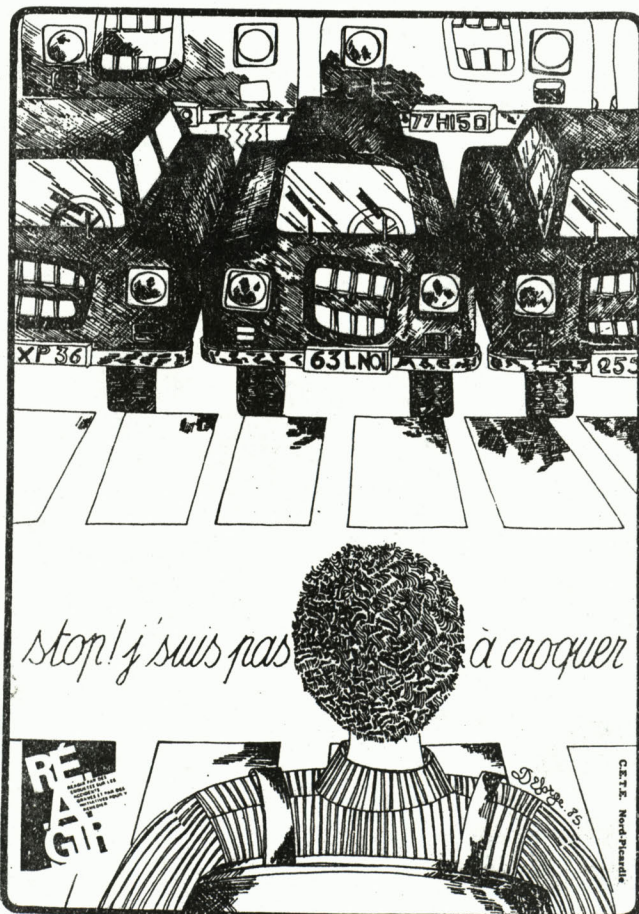
-concours d'affiches

A la suite de la création de notre affiche, un concours a été ouvert à tous les élèves des lycées et collèges du département et aux écoles primaires d'Albi. L'inspection académique a diffusé l'information. Nous avons reçu l'appui financier de différents organismes, Casden-banque populaire, Mutuelle assurance élèves de l'enseignement public, garantie mutuelle des fonctionnaires, s'ajoutant à nos fonds propres pour doter richement le concours de prix intéressants : boîtes d'instruments de dessin, de stylos à encre de Chine et de planches à dessin, d'une coupe du collège pour une classe de 1ère, d'un trophée de la Ligue contre la violence routière pour une classe de 6ème et d'une coupe de l'UNSS pour une classe de primaire.

-opération autocollants autour du collège

Sortie avec une classe entière, à plusieurs reprises, pour une opération dans le quartier : autocollant placé sur toutes les voitures, en même temps qu'un bandeau placé par courtoisie sous l'essuie-glace pour annoncer notre action. Elle a apparemment reçu bon accueil car les autocollants sont restés en place.

Cette opération était appuyée par la large distribution de l'affiche contre la violence routière qui portait le même dessin, les mêmes couleurs noir et rouge sur fond blanc et à quelques lettres près le même slogan. Etant partie prenante des deux côtés et créateur du dessin et de la maquette, je pensais que les deux actions simultanées se renforçaient mutuellement.



3-Prolongement à

l'extérieur

1 - PARTICIPATION A LA FOIRE-EXPOSITION D'ALBI (mai) ET DE CASTRES (septembre)

La Préfecture organisait des manifestations sur la sécurité routière dans le cadre de ces deux foires, et la Direction Départementale de l'Équipement était chargée de l'organisation matérielle. L'invitation à y participer équivalait pour nous à une reconnaissance plus officielle de notre action. Sous le chapiteau, installation des dessins du concours d'affiches et de panneaux expliquant notre démarche. Le cortège officiel nous a longuement manifesté ses encouragements.

2 - COMITE DE COORDINATION POUR LA SECURITE ROUTIERE "OBJECTIF -10%"

Nous avons participé, es-qualité, à cette réunion du Conseil général, le 3 juillet 1986, et nous avons remis un devis chiffré pour pouvoir poursuivre notre action. Ayant apporté à cette réunion, cartes, autocollants et affiches pour montrer un début de réalisation concrètes.

-Conclusion-

Nous sommes prêts à poursuivre cette action sur les prochaines années et à participer à l'opération "objectif -10%" qui est lancée sur le plan national.

Nous souhaitons toucher le plus grand nombre de jeunes, par priorité de notre collège bien sûr, mais aussi bien dans les autres établissements du département par le biais de concours comme cette année, de montages audio-visuels ou d'expositions itinérantes.

Le premier stade sera l'opération, nécessaire dans une ville aux trottoirs dangereusement encombrés "les trottoirs aux piétons". Un dossier de photos est déjà prêt. D'autres initiatives viendront.

En conclusion ce Projet d'Action Educative qui était assez simple au départ a pris de l'ampleur peu à peu et s'est enrichi, en dépassant largement nos prévisions, souvent sous l'impulsion des élèves.

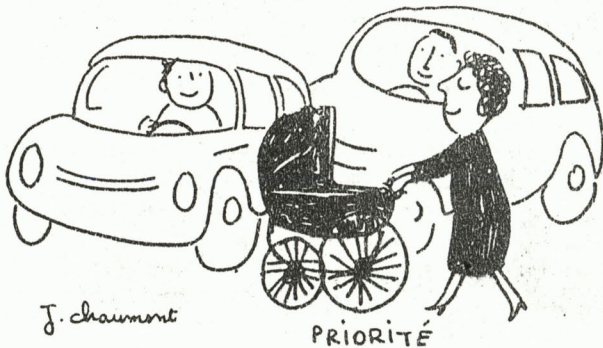
Viviane VAREILLES
Professeur d'Arts plastiques

N.B - il nous reste quelques cartes et autocollants.

NOS ACTIONS

LA RUE ET L'ENFANT

Colloque à Vire le 12 avril 1986



Au mois d'avril 1986, le samedi 12, la Section locale de la Ligue contre la violence routière a organisé dans la tranquille sous-préfecture de Vire un "colloque". Il s'agissait par ce terme de donner une certaine notoriété au sujet traité : *la rue ET l'enfant*. Les initiateurs voulaient montrer que la Ligue ne se plaçait pas uniquement sur un terrain polémique, mais plutôt sur le plan de l'information et de réflexion. "Colloque" présente des connotations scientifiques et pondérées qui, au lieu d'effrayer les décideurs locaux, les encourage au contraire à participer.

800 invitations ont été lancées aux différents responsables de la sécurité routière dans l'arrondissement. Le député-maire - qui se fera représenter par son adjoint- ; les Inspecteurs Départementaux de Sécurité Routière -deux viendront- ; les chargés de mission REAGIR -2 seront présents- ; deux ingénieurs des travaux publics ; un urbaniste, Monsieur COUDSI, adhérent très convaincu de la Ligue ; des fonctionnaires de la préfecture de BLOIS ont aussi effectué le déplacement.

La salle de réunion aimablement prêtée par la ville a pu facilement accueillir les quelques 80 personnes dont les responsables de syndicats scolaires et des sympathisants de la Ligue venus là chercher des informations et des moyens d'action.

La journée comprendra des interventions de "techniciens" : Madame QUESNEL, chargée de mission REAGIR au CETE de ROUEN ; Monsieur ROUSSEAU ingénieur des T.P.E, inspecteur des transports pour le Calvados ; deux expériences seront exposées ; celle de Madame CODOL, professeur, qui en relation avec l'Institut National de la Recherche Pédagogique, essaie de réaliser un projet d'éducation à

la sécurité routière par l'intermédiaire de l'éducation physique et sportive ; celle du maire d'une petite commune qui a réussi à imposer des ralentisseurs.



L'ouverture du colloque s'est effectuée par le témoignage d'une mère d'enfant tué sur la route par un motocycliste dans une banlieue. Voici quelques extraits de son discours :

Pendant toute cette journée, Sylvie, Antoine, Bénédicte, Hélène Fabrice, Aurore, seront particulièrement présents parmi nous. Tous ces enfants ont été tués par la folie et la violence des hommes. Tous ces enfants sont morts sur le bord d'une route, sur un passage protégé, sur un trottoir, ou dans une voiture... seuls... dans une violence inouïe. Leur seul crime, l'envie débordante de vivre.

Alors, bien sûr, nous parents, nous ne savons rien de plus que vous, mais nous le savons autrement. En quelques heures, nous avons eu mille ans. Il nous a fallu descendre jusqu'au fond de nous-mêmes pour y découvrir ce je ne sais quoi qui n'a pas de nom, mais qui fait que désormais nous prenons la mort au sérieux.

Depuis ce jour fatal où tout a basculé, nous faisons constamment le chemin à l'envers :

-que s'est-il passé ?

-qu'avons-nous oublié de faire ou de dire ?

-qu'aurions-nous dû faire ?
-qui ? pourquoi ? comment ?
Que de questions sans réponse
Que d'interrogations.

Nous ne comprenons rien. Pourtant, nous avons tellement insisté sur les dangers de la route : les conseils de prudence...les stops...les priorités...

Combien de fois avons-nous préféré conduire notre fille en voiture plutôt que la laisser partir seule sur la route. Combien de fois avons-nous fait le chemin à vélo derrière elle. Combien de fois avons-nous reculé cet instant où, presque grande, il nous fallait petit à petit la laisser voler seule, envahis littéralement par l'angoisse, de l'instant où elle partait jusqu'à l'instant où elle revenait. Inconsciemment, je pensais que ma peur la protégeait. Superstition idiote. J'avais pourtant suivi tous les bons conseils. Je l'avais "EDUQUEE"... "Fais attention en traversant même au vert...Roule bien à droite... Va doucement..."

En conclusion,

Pour bien montrer tous ces dangers qui guettent l'enfant et pour illustrer le comportement des automobilistes, nous allons projeter un film, très court, qui est en fait un véritable hymne à la vie ; et c'est le ton que nous voulons donner à ce colloque. Il s'agit de défendre la vie, de faire en sorte que les enfants puissent vivre librement et s'épanouir en toute sécurité

Le ton de la journée est donné : l'enfant a le droit de vivre, en ville comme ailleurs et il ne peut en aucun cas être considéré comme un adulte ; ce sont les adultes qui doivent rendre la ville plus sûre pour les jeux mais aussi pour les déplacements et en tout premier lieu vers l'école.

Les entrées et sorties des écoles, véritables bousculades autour de 8-9 heures et 16-17 heures. Aucune réglementation véritable.

Les transports d'enfants ; des éclaircissements sont apportés par Monsieur ROUSSEAU.

Ces transports concernent l'école, le périscolaire, les longues distances. Deux acteurs interviennent :

1 - L'organisateur : une collectivité locale (dans le Calvados 123 organisateurs locaux)

2 - L'exploitant, qui est responsable des véhicules... mais pas des enfants qui eux, dépendent de l'organisateur.

La loi ne prévoit pas d'accompagnateur pour les transports d'enfants (sauf pour les handicapés). Un accompagnateur augmente le coût de transport de 60 à 70%

Le point sensible est l'arrêt de l'autocar : 17% des accidents dus au transport d'enfants. Les feux de détresse sont obligatoires en cas de manœuvre ; dans les véhicules modernes ces feux fonctionnent automatiquement dès l'ouverture des portières.



Comment limiter les accidents dans ce cas ?

-Aménager les circuits de ramassage pour que les enfants n'aient pas à traverser la voie.

-Supprimer les arrêts de faveur dans un point non aménagé

-Si les trajets sont longs (voyage scolaires) obtenir deux conducteurs

-Obtenir un accompagnateur : initiative qui pourrait être prise par les parents... malgré le surcoût

-Enfin l'idéal serait d'interdire le dépassement et le croisement d'un autocar de transport d'enfants à l'arrêt (comme dans certains états anglo-saxons)

Voilà l'essentiel de ce qui a été avancé sur ces problèmes de transport d'enfants. Mais les enfants doivent aussi vivre à côté des automobilistes en dehors des périodes de transport. La civilisation urbaine les amène sans cesse à la rue.

Comment peuvent-ils y vivre ?

L'exposé et la philosophie de Monsieur COUDSI, architecte-urbaniste ont apporté de nombreuses réponses en montrant quelques réalisations.

Pour lui, la rue, phénomène bien réel, est la première école de la vie. Son état actuel demande des transformations pour que l'enfant puisse y vivre en sécurité.

Quelques postulats de départ :

- L'enfant ne peut s'épanouir qu'en jouant
- Or un enfant sur 10 sera tué ou grièvement blessé avant sa majorité
- 37% des enfants tués ont moins de 5 ans.

Pourtant autrefois la rue était un lieu de rencontre et c'est l'automobile qui l'a transformée en un lieu de mortelle circulation.

-Cette circulation occasionne d'autant plus de difficultés que les véhicules passent 95% de leur "vie" en stationnement. Donc déjà en supprimant le stationnement à un endroit on améliore la sécurité. C'est le cas au centre de Londres.

-La cause véritable des accidents : la vitesse car plus on va vite plus le temps de freinage est long (à 60km/h il faut entre 36 et 60 mètres pour s'arrêter) et le nombre de piétons tués augmente en même temps que la vitesse moyenne des véhicules dans une rue donnée.

-Jusqu'à maintenant les pouvoirs publics ont surtout pensé la rue de telle sorte que la fluidité de la circulation soit bonne, sans trop se soucier des piétons et des enfants.

A partir de ces constatations, quelles solutions ?

1 - Responsabiliser les enfants, pour qu'ils respectent le code ? C'est fait dans la plupart des cas.

2 - Rétrécir la chaussée (chicanes, mobilier urbain), mettre des dos d'âne pour obliger les automobilistes à ralentir en utilisant des moyens physiques : impossibilité matérielle de rouler à plus de 30km/h

3 - Fermer certaines rues le mercredi pour que les enfants jouent

4 - Créer des cours urbaines : la rue ne doit pas appartenir exclusivement aux véhicules mais être conçue comme un espace social qui prolonge le logement ; les voies de transit se trouvant à la périphérie du quartier (de telles réalisations existent en R.F.A)

5 - Mettre en place des ralentisseurs, moins chers que des feux tricolores.



C'est vers cette dernière solution que s'est orientée la municipalité d'un petit bourg du Calvados : BIEVILLE-BEUVILLE.

Le maire Monsieur ANGOT, a réussi à limiter le nombre de morts occasionnés par la vitesse excessive des automobilistes qui traversaient le bourg.

D'abord il a essayé les panneaux devenus maintenant courants : RALENTISSEZ - PENSEZ AUX ENFANTS - effet très limité dans le temps.

Ensuite appel à la gendarmerie : trop occupée pour intervenir sur une petite route départementale.

Puis les feux tricolores très coûteux : chaque jour 12 à 13 automobilistes "grillaient" le passage (P.V du garde municipal à l'appui!)

Enfin la solution : des ralentisseurs. Depuis 2 ans et demi qu'ils sont installés plus un seul accident (auparavant 5 accidents très graves et vitesse "normale" 130 km/h)

Mais cette solution a valu beaucoup d'oppositions au maire : lettres d'insultes, menaces... puis tout s'est atténué et des vies continuent d'être sauvées ; il a simplement fallu de la ténacité !

La conclusion de ce colloque apparaît ici : l'espace urbain doit être partagé AVEC tous et en particulier les enfants. Pour cela il faut que la Ligue, les associations de parents, pèsent de tout leur poids afin de faire avancer la sécurité.

LA VIE DES SECTIONS

REGION ILE DE FRANCE

Comme il en a été fait mention dans le numéro précédent de PONDERATION, Monsieur Pierre WARNIER, Délégué régional, avait attiré l'attention du Gouvernement sur les problèmes de sécurité routière à Paris. Monsieur Jacques CHIRAC a répondu personnellement à sa demande par lettre en date du 11 juillet, dont texte ci-après.

Ce courrier du 11 juillet a été suivi d'une lettre de Monsieur PASQUA, Ministre de l'Intérieur, en date du 4 septembre, qui analyse avec précision l'état de la circulation automobile à Paris, signale les secteurs dangereux et indique ce qui a été déjà fait par le Gouvernement pour améliorer la situation.

Cette action gouvernementale doit se trouver complétée par une action de dépistage menée par des associations comme la Ligue afin "d'éliminer de notre pays ce fléau inacceptable qu'est l'insécurité routière".

Comme l'indiquait Mr Jacques CHIRAC en juillet 1986 au congrès de l'ATEC "la mort et la blessure sur la route représentent une barbarie, qui doit mobiliser toutes les énergies contre elle".

A la Ligue, il y a place pour toutes les énergies, celle du juriste, de l'urbaniste, du manager, mais aussi de la présidente de l'Association des parents d'élèves, de l'enseignant, de la mère de famille qui lutte pour plus de sécurité à la sortie des classes.

Aucune action n'est mineure. Tout le monde a sa place dans cette lutte, et ce n'est qu'en nous unissant que nous arriverons à vaincre.

Délégation Paris Ile-de-France

Le Premier Ministre

PARIS, le 11 JUIL. 1986

027030

Monsieur P. WARNIER
Délégué Régional de
la Ligue contre la
violence routière
85, rue d'Assas

Monsieur le Délégué Régional,

75006 PARIS

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre lettre du 26 juin dont je vous remercie.

Je suis en effet très préoccupé par le problème de la sécurité routière et j'étudie, de façon approfondie, toutes les possibilités de diminuer le nombre des accidents.

Je transmets votre lettre à M. Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, en lui recommandant d'examiner vos suggestions. Certaines d'entre elles ont déjà été retenues dans le cadre de la récente opération "bonne conduite" dont le succès a récemment permis d'épargner des vies humaines et d'éviter des invalidités temporaires ou définitives.

Je vous remercie de m'avoir fait connaître vos observations et j'espère que votre action, jointe à celle du Gouvernement, contribuera à éliminer progressivement de notre pays ce fléau inacceptable qu'est l'insécurité routière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué Régional, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cardinal


Jacques CHIRAC

REGION CENTRE

Créée au début de l'année 1985, à la suite du décès de Fabrice RICHERT, tué par un chauffard, la délégation régionale du CENTRE s'est manifestée par des réunions publiques salle Hardouineau (les 19 mars et 2 novembre 1985), à la Mairie d'Orléans. Elle a participé à des expositions et animations sur le thème de la Sécurité Routière : exposition du GRAM (Groupe de Recherche et d'Action Municipale), ROND-POINT de la Sécurité Routière à la Préfecture de BLOIS. Elle a organisé des manifestations silencieuses à des procès où Maître FABRE-LUCE, avocat de la Ligue, plaidait en tant que partie civile : le 2 décembre 1985 à ORLEANS et le 9 mai à BOURGES. La presse Orléanaise a largement fait écho des activités de la Ligue.

La Délégation a également participé à des actions de sécurité autour des écoles, en collaboration avec les associations de parents d'élèves (C.E.S des MURLINS, C.E.S de CHECY). Ces actions ont donné lieu à des contacts avec les différentes instances Mairies, Conseil Général, Prévention Routière et ont permis de faire connaître les propositions de la Ligue.

Sur le plan départemental la section du LOIRET a été créée.

Elle est représentée à la Commission Départementale de Sécurité par : Madame Aline ROLAND et Madame Jacqueline CORONA. Monsieur GARCIA Inspecteur Départemental de la Sécurité Routière nous représente au collège REAGIR et a déjà participé à plusieurs enquêtes.

Deux sections départementales vont être créées très prochainement :

-celle du LOIR et CHER à Blois par Monsieur Pascal BAUDOIN.

-celle de l'INDRE et LOIRE à Tours par Madame AMIOT.

Dans l'INDRE à Chateauroux la très active "Association pour la Sécurité Urbaine des piétons", présidée par Monsieur GALLOIS André a adhéré à la Ligue et Monsieur AUGAY nous représente à la Commission Départementale de Sécurité.

Dans le CHER à Bourges le Docteur DURAND, médecin expert près la Cour d'Appel représente la Ligue à la Commission Départementale de Sécurité.

Enfin, nous préparons pour le 8 novembre (au C.R.D.P) à Orléans le colloque "L'Enfant et la Rue" où interviendront Monsieur COUDSI, architecte urbaniste, Madame GOMBAULT de LAVALETTE de l'INRET, Monsieur MARILLAUD urbaniste, Monsieur LAPAIRE Maire de St JEAN de BRAYE (Loiret). Nous demandons à tous nos adhérents leur participation active à ce colloque important pour développer la Ligue à Orléans et dans la Région.

ROND-POINT

de la Sécurité Routière à BLOIS

La délégation régionale du Centre a été invitée à participer au ROND-POINT de la Sécurité Routière, organisé par la Préfecture de BLOIS, le 14 juin 1986, dans le cadre de l'année Européenne de la Sécurité Routière.

Parmi une quarantaine d'associations intéressées par la Sécurité Routière, la Ligue a pu assurer un pôle d'animation sous le thème "La route est notre combat" : exposition de photos et de tableaux, présentation et vente de brochures et badges, distribution de tracts, présentation au public de la cassette vidéo de Geneviève JURGENSEN, sous la grande halle aux grains de Blois.

Le matin dans l'hémicycle de la Halle aux grains eut lieu un colloque des Maires sur le thème "comment limiter la vitesse aux abords des agglomérations et lors de leur traversée".

L'après-midi, des débats se déroulèrent en quatre volets de 45 mn chacun :

- Prévision, Prévention
- Le comportement du conducteur
- Etre victime d'un accident de la route
- L'insécurité routière, phénomène de société

La déléguée régionale Aline ROLAND eut un temps de parole de cinq minutes environ dans le premier débat pour dénoncer le scandale que constitue la mort de mille enfants chaque année sur la route :

"Pour nous la prévention ne consiste pas à gérer le danger mais à supprimer les causes mêmes de ce danger, causes très connues de tous et quantifiées par REAGIR (vitesse, alcool, publicité agressive, infractions diverses...)

Pour nous, la prévention a trois pôles:

- Formation, Prévention
- Législation, Règlementation
- Contrôle, Sanctions

Nous préconisons une nouvelle pédagogie de la Sécurité qui soit l'esprit de Sécurité..."

De son côté Jean-Marie LEVERRIER eut l'occasion de répondre à Jean-Pierre BELTOISE, invité d'honneur de ce ROND-POINT, sur le problème de la vitesse : ce qui est vrai d'un coureur automobile ne peut l'être du conducteur moyen et l'argument de la plus grande maîtrise d'une voiture à 160 km/h qu'à 90 km/h est sûrement à l'origine de bien des accidents graves.

Cette manifestation nous a permis de nous faire connaître à BLOIS, notamment à la Préfecture qui a demandé notre participation à la Commission Départementale de Sécurité mais nous n'avions pas encore d'adhérent susceptible de l'assurer. Une section du LOIR et CHER va être créée incessamment.

Création en Loir-et-Cher de la Ligue contre la Violence Routière

Face à l'insécurité routière qui, chaque année en France, tue 11.000 personnes et en blesse 280.000 autres, la Ligue contre la Violence Routière, présidée au niveau national par Geneviève Jurgensen, veut sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'agir pour diminuer le nombre des victimes de la route. Mouvement d'opinion pour une société automobile civilisée, la Ligue a mené avec succès, en 1985 et 1986, deux campagnes nationales d'information sur « La Sécurité de l'enfant » et « La délinquance routière ».

Ses sections départementales et locales permettent de se rencontrer et de débattre sur notre environnement routier, et rechercher les facteurs de risque (sorties d'école, ramassages scolaires...), d'analyser et de critiquer de façon constructive les projets d'amélioration de sécurité routière, et de faire passer des propositions concrètes à nos élus locaux et départementaux. La Ligue

siège, après en avoir fait la demande, à différentes commissions (départementale de Sécurité Routière; municipale de Sécurité Routière; du programme REAGIR).

La Ligue contre la Violence Routière de Loir-et-Cher appelle chacun à rejoindre son action pour créer un vaste mouvement d'opinion contre la vitesse, l'alcoolisme au volant, contre le mépris des piétons et des cyclistes; pour construire, à l'exemple de nombreux pays étrangers, une société automobile civilisée, avec des routes et des villes plus sûres.

L'assemblée générale a élu le bureau suivant: président, Pascal Beaudoin; vice-président, Elisabeth Delfau; secrétaire, Jean Cros; adjoint, Bernard Rouillon; trésorier, Ghislaine Rictet; adjoint, Claude Lhemann.

Ligue contre la Violence Routière (Elisabeth Delfau), 10, rue Emile-Laurens, 41000 Blois (tél. 54.74.65.11).

20 SEPTEMBRE 1986 LA RENAISSANCE DU LOIR-ET-CHER



REGION SUD-OUEST A

Actions sur la région

-Après des candidats aux législatives de mars 1986

La lettre de Geneviève JURGENSEN et le questionnaire de la Ligue ont touché 170 d'entre eux sur les 9 départements.

Cette opération bien préparée par les documents du Siège a été relayée efficacement par certains de nos adhérents et aussi amicalement par des sympathisants et associations sensibles à notre motivation.

-Après de responsables et hommes publics de haut niveau

Le délégué régional continue de rechercher le dialogue, de proposer des mesures concrètes, de provoquer l'intérêt en faveur de la lutte contre la barbarie qui règne sur les voies publiques de notre pays. La volonté politique des responsables, leur énergie, leur humanité, conditionnent de façon souvent quasi-irréversible la sécurité de tous.

-Justice

Nous n'avons pu nous constituer partie civile dans le procès ci-dessous. Nous n'avons

pu qu'être aux côtés de Madame GABAS, à Tarbes, puis à Pau en appel : deux de ses enfants ont été tués par un automobiliste "en double contravention au code de la route", alors qu'ils circulaient (casqués et dans leur Droit) sur un cyclomoteur, à Trie-sur-Baïse.

La faiblesse des sanctions pénales devant le Tribunal Correctionnel de Tarbes ne pouvait qu'indigner... et n'a pas empêché le prévenu de faire appel !

Nous attendions à la Cour d'Appel de Pau (le Procureur de la République ayant à Tarbes interjeté l'appel) un jugement plus conforme à la gravité des faits : la Cour n'a fait que confirmer la peine.

Il n'y a pas de mots devant l'inqualifiable : la détresse, l'humain deux fois broyé par une organisation sociale qui n'est plus à la mesure du fléau.

Dans ce domaine le travail de nos amis du Comité d' Droit de la Route est déterminant.

Jean LE FEVRE
délégué régional

Pyrénées-Atlantiques

Naissance de la Ligue contre la Violence routière des Pyrénées-Atlantiques.

Grâce au concours de l'Inspection Académique, 17 000 tracts de la Ligue ont été distribués aux parents d'élèves des écoles maternelles, primaires et des classes de sixième des collèges sur la plus grande partie du Béarn. L'article du journaliste Alain BERNARD de "Sud-Ouest" (décembre 1985) traitant du lancement de la tranche basco-béarnaise de la Ligue par Michel et Sylvie AVARO, et cette distribution massive ont permis de trouver les actifs nécessaires pour que la Ligue des Pyrénées-Atlantiques voit le jour (J.O du 28 mai 1986)

L'activité commence à Bayonne et se développe à Pau (préliminaires d'une campagne d'adhésions, rencontre avec des autorités locales et des responsables de grands centres d'intérêt, présence et participation à des actions personnalisées...).



REGION SUD-OUEST B

Le Tarn

Réalisation d'un P.A.E au Collège Bitche d'Albi, sur le thème contre la violence routière, préservons une vie de plus, est le parfait exemple de ce que l'on peut réaliser dans un établissement scolaire pour lutter contre les accidents qui menacent notre jeunesse.

Exposition à la foire d'Albi et participation à un colloque sur les "sorties du samedi soir".

Toutes ces actions ont été reprises par la presse.

Participation à la première réunion de la commission départementale de la sécurité routière.

déléguée départementale Mme BRUNEL

Tarn & Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot.

Les premiers contacts n'ont pas encore abouti, faute d'une action suffisamment structurée. Notre prochain point d'impact pourrait être Tarbes.

Quelques adhérents et sympathisants de ces départements seront contactés, vu leur proximité relative avec la haute-Garonne, par Mme ROSSEEUW, déléguée régionale de la zone Sud-Ouest B à l'occasion du Colloque "les déplacements d'aujourd'hui", qu'elle organise à TOULOUSE le 13 décembre 1986.

Dordogne, Landes, Lot et Garonne, Gironde.

En Dordogne et dans les Landes, tout est à faire. Dans le Lot et Garonne, les responsables préfectoraux ont chaleureusement sollicité notre participation à la commission de Sécurité Routière. Une de nos adhérentes a accepté de nous y représenter.

En Gironde des adhérents motivés commencent à dialoguer : en fonction de ces contacts et de leurs résultats, Bordeaux pourrait devenir notre pôle prioritaire.

Haute-Garonne

Annie CHINCHOLE, Jean-Claude et Martine FEAUGAS, Catherine FRUSTIE et Michel SUAREZ sont heureux de vous faire part de la naissance de la section de HAUTE-GARONNE, le 16 juillet 1986.

Un des objectifs du bureau pour cette année est une étude des transports publics et en particulier des transports scolaires, afin d'améliorer la sécurité des enfants, de proposer des solutions pratiques et faciles à mettre en oeuvre, ainsi que de susciter une prise de conscience de tous les partenaires : Conseil Général, transporteurs, mairies, établissements scolaires, automobilistes, parents et enfants.

Nous sommes conscients que cela ne se fera pas en un jour et qu'il ne suffit pas d'en parler ; la tâche est de longue haleine, mais nous sommes décidés à nous y atteler.

Nous aimerions connaître ce qui a été fait dans ce domaine dans les autres départements : études, statistiques, tables rondes, constats, réalisations. Votre expérience nous sera utile et nous aidera à avancer plus vite, merci d'avance.

Le colloque régional prévu pour le 13 Décembre 1986, auquel la Haute-Garonne participera se présente sous de bonnes augures. L'entrevue avec Monsieur HUGUENARD s'est fort bien déroulée ; l'adjoint au Maire de TOULOUSE et conseiller régional nous a réservé un accueil chaleureux, il doit présenter le projet au Conseil Régional et appuyer une demande de salle et de subventions. Il propose même d'animer l'atelier : ville.

Il nous a d'autre part assuré de son soutien et du soutien de ses services pour nos actions au sein de la ville de Toulouse.

Les 18 et 19 octobre 1986, nous tiendrons un stand-exposition dans une foire rurale (15 000 visiteurs) située à 20km de Toulouse. Nous en profiterons pour annoncer le colloque.

La délégation départementale

Hérault

Rencontre le 16 juillet 1986 avec la déléguée régionale pour la création du bureau, journée de travail sur le fonctionnement de la Ligue.

Le peu d'adhérents sur l'Hérault ne permet pas aux délégués de mener de grandes campagnes de sensibilisation et d'information envers le public, mais de nombreux contacts ont été pris envers les responsables et les élus locaux.

Participation de Madame Rosseeuw au congrès des agents d'assurances qui a eu lieu en juin à Béziers - invitée par le Président de la chambre des agents d'assurances- qui avait offert à la Ligue une place dans son stand à la foire de Béziers en mai 1985.

Ce fut pour la Ligue l'occasion de faire connaître ses actions au préfet, aux députés et au conseil général de l'Hérault.

A souligner que tous les députés de l'Hérault ont répondu à "la lettre ouverte aux élus", certains avec offres de collaboration.

Les statuts et demandes de subventions vont être déposés.

Monsieur Morillon est I.D.S.R à Réagir.

Les délégués départementaux :

Madame BENOIT (Montpellier)
Monsieur MORILLON (Béziers)

Aude

Notre section départementale a un an et demi. Elle n'a pas l'activité ni le dynamisme que je souhaiterais, cependant nous essayons avec nos petits moyens de faire connaître la Ligue.

En novembre 1985, nous avons adressé aux 450 maires du départements une lettre circulaire.

Nous avons mis à profit certains accidents ou certaines infractions pour faire connaître notre position dans la presse.

La section a un représentant à la commission départementale de sécurité routière. (la première réunion a eu lieu le 10 septembre)

Nous participons actuellement à un groupe de travail sur les accidents de sortie de "boîtes de nuit" avec la D. D. E, le conseil général...

Nous allons participer à l'organisation d'un colloque à TOULOUSE avec la section Sud-Ouest de la Ligue.

Le délégué départemental : *Marcel LETTY*



REGION RHONE-ALPES

Sur l'année scolaire 1985-1986, s'est déroulé à LYON, une opération de sécurité routière intitulée :

"L'enfant et la rue"

Cette action était menée à partir de l'Association Départementale d'Education pour la Santé (71, quai Jules Caumont 69002-LYON Tel. 78-37-65-68) en liaison avec le service de REAGIR (Réagir contre des Accidents de la Circulation par des Initiatives pour y Remédier), de la préfecture du RHONE.

Cette opération de sécurité routière eut lieu grâce à la collaboration de nombreux organismes, associations, administrations et de personnes qui travaillèrent ensemble sur ce thème de la SECURITE DE L'ENFANT DANS LA CIRCULATION, en mettant en oeuvre leurs initiatives propres.

Notre délégué régional GERARD THOLIER et DENIS MOREAU (vice-président de la Ligue) ont participé activement à l'organisation.

Cette année, d'autres villes du Rhône, font des actions similaires, comme :

-VILLEFRANCE sur SAONE, sur la demande d'enseignants de maternelles ; l'ad-jointe à l'information de la mairie est coordon-natrice de l'action.

-SAINT-GENIS-LAVAL, action menée par un collectif d'associations sur la proposition d'une action familiale.

-RILLIEUX LA PAPE, action proposée par un centre social.

Renseignements à :

Colette OLIVERO
37, quai Gailleton
69002 - LYON
Tel. (7) 837-43-04



REGION SUD-EST

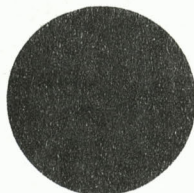
Bouches du Rhône

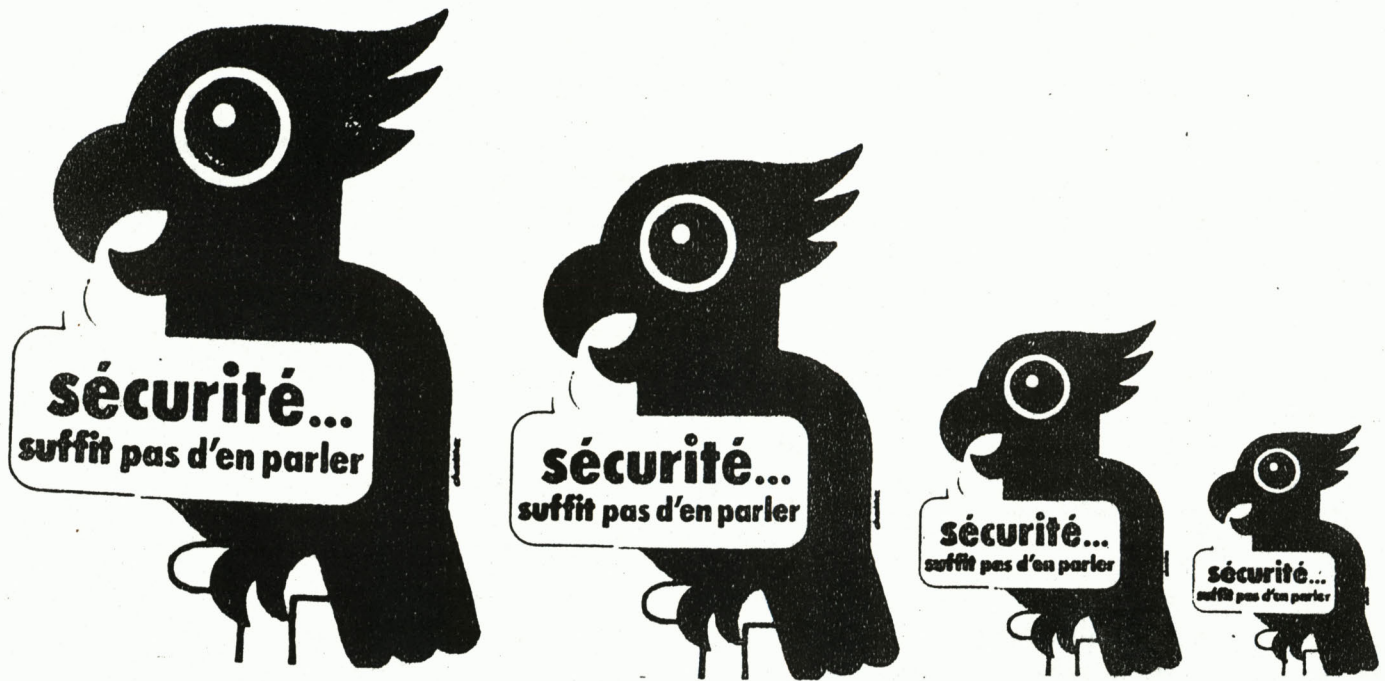
Au mois de juillet 1986, j'ai lu dans Sélection un article intitulé "Au nom d'Elise et de Mathilde". J'ai téléphoné à l'adresse indiquée, c'était mercredi, une charmante dame m'a répondu, me donnant beaucoup de renseignements, m'adressa à Madame Lillane Rosseeuw ; ainsi la LIGUE CONTRE LA VIO-LENCE ROUTIERE a fait "TILT" pour moi, sans hésiter j'ai adhéré. Que dire ? qu'une associa-tion comme le Ligue n'est pas une petite affaire si on veut s'en occuper comme j'ai

décidé de le faire ; beaucoup de travail ; beaucoup de contacts ; beaucoup de frais de sa poche (timbres) ; mais je crois qu'il faut beaucoup de gens comme moi pour dévelop-per l'association et ainsi au lieu de la laisser disparaître comme certaines, nous irons toujours de l'avant. En tout cas pour ma part "je force". J'ai enregistré ce jour ma première adhésion.

Le bureau est constitué et les statuts vont être déposés.

Gérard LAPIERRE - Marseille





Route et sécurité

UN IMPERATIF DE CIVILISATION

Depuis l'explosion des transports motorisés individuels, les pouvoirs publics et des femmes et hommes de bonne volonté réunis en association tentent de limiter le nombre et la gravité des accidents.

De nombreuses mesures ont été proposées, parfois appliquées ; les résultats sont décevants : la réduction de 10% est un objectif non atteint.

Il faut supprimer les "accidents". Cela est possible, donc impératif.

Les accidents d'avion, de chemin de fer, de métro, les collisions maritimes sont de véritables "accidents", (l'évènement fortuit imprévisible)

Les "accidents" de la route et de la rue sont statistiquement prévisibles et considérés comme la contrepartie nécessaire de la liberté de circulation, comme un "risque" inéluctable.

Il faut les traquer sans relâche.

Cela a été rendu possible pour les circulations aériennes, ferroviaires et maritimes. Il faut le rendre possible pour la route et la rue.

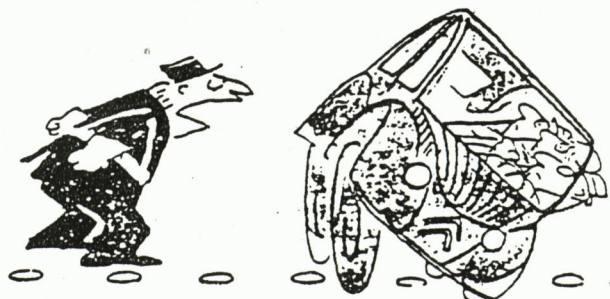
Il y a des différences considérables, il serait vain de les nier :

1 - Les différences d'infrastructure (réseaux autonomes, signaux d'arrêt, intervalles minima pour les trains, couloirs de navigation, assistance au sol, radar, ballage pour les avions et bateaux)

2 - Les différences de qualification des pilotes et conducteurs (professionnels strictement contrôlés d'un côté, utilisateurs amateurs de l'autre)

3 - Les différences de surveillance au départ. On ne confie pas un avion, un train, un bateau, à un pilote fatigué, malade ou ivre, alors que chacun peut prendre sa voiture, sa moto, son vélo, quel que soit son état.

4 - Les différences de surveillance pendant l'utilisation. Les aviateurs, conducteurs de locomotives, capitaines de bateaux sont soumis à des contrôles permanents de vigilance pendant le trajet, soit par la présence de l'équipage, soit par des contrôles mécaniques, alors que l'automobiliste, le motard, le cycliste sont livrés à eux-mêmes, et que les polices n'agissent en général qu'après l'accident.



CES OBSTACLES A LA SECURITE SONT GRAVES, ils ne sont pas insurmontables.

Pour les surmonter il faut mettre en oeuvre des techniques, mais il faut d'abord une volonté.

Les techniques sont connues :

-une répression impitoyable de la conduite en état alcoolique ou d'infériorité physique (maladie, fatigue)

-une répression automatique et impitoyable de TOUTE infraction
.franchissement du feu rouge
.excès de vitesse
.dépassement hasardeux

-une exigence de distances minimum. Ces infractions doivent être réprimées par un retrait systématique et automatique du permis de conduire.

-une amélioration du réseau routier et urbain par les suppressions des points noirs et la multiplication des signaux d'arrêt

-une densification et amélioration des transports en commun, en ville et dans les campagnes. (lignes secondaires)

Mais une volonté politique est INDISPENSABLE

Un programme rigoureux ne peut être appliqué sans un consensus très large. Le Ministre chargé de sa mise en oeuvre risque l'impopularité mais la réussite est à ce prix.

Observation : la querelle de la faute et du risque doit être close par la création de deux systèmes totalement séparés.

Répression et prévention : police, justice.

Réparation : sécurité routière analogue à la sécurité sociale.

Robert EPSTEIN, Avocat

LE TRANSPORT
des
ENFANTS

Une réunion organisée par L'INRETS a eu lieu le mardi 16 septembre 1986, à la SFEPa, avenue Charles de Gaulle à Neuilly. Elle réunissait, sous la présidence de Madame Maryvonne DEJEAMMES des représentants des principaux constructeurs automobiles, de l'I.N.C, de la Prévention routière, du Ministère, des associations concernées par la Sécurité routière.

Une constatation : Les pratiques adoptées pour le transport des enfants en France négligent de façon dramatique les aspects de sécurité.

Le manque de connaissance et de motivation des parents devraient pouvoir être comblés. Comment ? C'était l'objet de la présente réunion.

Comment veut-on obtenir que les parents mettent des ceintures de sécurité à leurs enfants, alors que dans une forte proportion ils n'en mettent pas eux-mêmes ?

Le représentant de l'I.N.C qui prenait part à la réunion a fait état d'une étude test sur la ceinture de sécurité. Malheureusement, il n'a pas pu trouver un modèle idéal qu'il pourrait recommander. Peu de modèles sont homologués. La publicité faite par les fabricants est pratiquement nulle, ce que s'explique peut-être par le fait que les commerçants eux, n'ont pas de demandes pour les ceintures de sécurité enfant.

De la discussion qui a suivi, il ressort que les constructeurs auto n'ont pas encore été saisis par l'impérieuse nécessité de prévoir dans leur livret d'entretien des recommandations pour les ceintures de sécurité adaptées à l'enfant.

La France paraît être un des seuls pays qui n'ait pas adopté la réglementation européenne, ce qui explique peut-être les retards d'homologation.

La délégation Paris Ile de France se tient à la disposition de tous ceux qui sont intéressés par ce problème, pour transmettre leur courrier à L'INRETS.

La prochaine réunion est fixée au 20 janvier 1987.

Monsieur Pierre WARNIER
Délégué régional Paris Ile de France 31

TEMOIGNAGES

Le Financier

Le taxi est conduit par un chauffeur au visage long et qui se tourne fréquemment vers sa cliente. Il lui plaît de parler. Il désigne de la main le flot des voitures :

- "Vous voyez, ils ralentissent déjà, quand même c'est quelque chose !"

(Le gouvernement vient de prendre des mesures pour réduire le nombre des accidents de voiture)

- "Ca, dit-il, en montrant des camions publicitaires équipés de panneaux rotatifs, ça devrait être interdit"

La cliente approuve doucement. Le chauffeur ajoute :

- "12 000 morts par an, vous avez entendu le Premier ministre !"

La cliente s'enfonce sur la banquette non moelleuse de la voiture. On entend un grognement affirmatif, peut-être un gémissement. Qu'est-ce que le chauffeur entend lui ?

- "12 000 morts et combien de blessés ? C'est surtout les -blessés. Vous comprenez, et il se retourne à nouveau vers sa cliente, les morts, bon, ils sont morts, ça y est, on n'en parle plus, mais les blessés, savez-vous combien ils nous coûtent, une fortune !

La cliente voudrait dire que les morts ne sont pas contents d'être morts.

- "Les morts, ça y est, affaire réglée, ils ne coûtent pas, mais qui paie pour les blessés ? Connaissez-vous l'hôpital de Garches ?

Oui, la cliente connaît.

- "Tous ces jeunes, la colonne vertébrale, c'est qu'ils l'ont voulu !"

- "Ils sont les premiers à souffrir de ne plus marcher" dit la femme.

- "Et qui paye ? à 18 ans terminé, ils ne marchent plus. Ils sont dans le service hospitalier, une charge pour la société !"

Puis il approuve le contrôle de la vitesse en voiture, les peines de substitution. Il n'a pas l'air d'un mauvais homme. Un visage allongé et aucune méchanceté dans l'expression. Il préfère les morts aux blessés.

La cliente paie, donne un pourboire raisonnable et sort de la voiture avec son écolière morte dans le coeur.

Francine CICUREL
le 29 novembre 1985

Madame E. MOREAU de Bourges. -

"Assez ! Est-il admissible dans une société dite civilisée que des automobiles, dont les critères de sécurité devraient constituer le premier souci des sociétés qui les fabriquent, se déforment et s'enflamment si aisément ?

Est-il supportable surtout que des individus, après avoir consommé une bonne quantité d'alcool -et qui, en principe, sont considérés dès l'âge de 18 ans comme responsables de leurs actes-, osent se mettre au volant de ces voitures, dont chacun sait quels engins meurtriers elles peuvent devenir ?

Comment admettre alors sans révolte les soi-disant "arrêts du destin" ? Comment ne pas essayer d'en appeler au sens des responsabilités de chacun ? à la conscience humaine tout simplement ?

Je suis la soeur aînée d'une jeune femme de 28 ans, récemment décédée dans de terribles circonstances sur la R.N 10 (alcoolémie du responsable : 2,65g).

Environnement et sécurité
routière de Tours (mai 86)

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

5, Impasse Bon Secours - 75011 PARIS

Tél - 43-48-96-09

ASSEMBLEE GENERALE

Ordre du jour

L'assemblée générale se déroulera au :

Local de l'Association Populaire Notre-Dame des Champs
92 bis Boulevard Montparnasse (Métro Vavin)
PARIS - 14ème

L'ordre du jour est le suivant :

- 9 h 30 : Accueil des participants et formalités administratives (pouvoirs)
- 10 h : Intervention de la Présidente Geneviève JURGENSEN
- 10 h 30 : Rapport moral par le Secrétaire Général Henri HASSON
- 11 h : Rapport financier par le Trésorier Michel MARCHAND
- 11 h 30 : Orientation 1987-88 par le Vice-Président Denis MOREAU
- 12 h : Election du Conseil d'Administration
- 12 h 30 : Questions diverses

.../...

POUVOIR



M. Mme Mlle
demeurant
donne à M. Mme Mlle

POUVOIR de me représenter à l'Assemblée Générale de LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE le Dimanche 16 novembre 1986.

Fait àle.....

- 1 - Le pouvoir ne peut être libellé qu'au nom d'un autre sociétaire, ou bien laissé en blanc.
- 2 - Faire précéder la signature de la mention "BON POUR POUVOIR".

Si vous ne pouvez pas venir, nous vous demandons avec insistance, de nous renvoyer, signé, le POUVOIR que vous trouverez au dos de cette feuille (1)

Si vous pouvez venir
et
si vous souhaitez prendre le train, faites nous parvenir le coupon rédigé dans ce but (en bas de cette feuille) afin que nous puissions vous envoyer un fichet SNCF de réduction-congrès -20% (1)

(1) Rayer le coupon inutile.

VOS SUGGESTIONS DOIVENT NOUS PARVENIR AVANT LE :

7 NOVEMBRE 1986

POUR ETRE MISES A L'ORDRE DU JOUR.

Courage à tous et rendez-vous le 16 novembre 1986.

Nous vous adressons nos amitiés.

Pour le Conseil d' Administration

Le Bureau

Demande de fichet SNCF

Je désire recevoir le bulletin de réduction de la SNCF, pour me rendre à :

L'ASSEMBLEE GENERALE

DE LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

LE DIMANCHE 16 NOVEMBRE 1986

NOM :

Adresse :

.....

.....

A renvoyer à : LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE
5, Impasse Bon Secours - 75011 PARIS